



MIRAMAR

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 9 avril 2024 – 8h00 (CET)

## Miramar : point d'étape relatif au projet d'offre publique d'achat sur le capital de Micropole

**Miramar Holding SAS** (« **Miramar** » ou l'« **Initiateur** »), société de droit français initiatrice du projet d'offre publique d'achat portant sur les actions de la société **Micropole** (« **Micropole** » ou la « **Société** »), fait un point d'étape relatif au projet d'offre publique d'achat (l'« **Offre** ») visant la totalité des actions de la société Micropole (Euronext Growth® - ISIN : ISIN FR0000077570 - mnémonique : ALMIC), déposé par l'Initiateur le 25 mars 2024<sup>1</sup> auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** »).

### Présentation du projet de développement long terme porté par Miramar aux membres du Comité social et économique de Micropole le 5 avril 2024

Miramar, par l'intermédiaire de son Président Sebastian Lombardo, a présenté son projet de développement pour Micropole et répondu aux questions des membres du Comité social et économique (CSE) de la Société le vendredi 5 avril 2024. Miramar se réjouit de l'accueil reçu, de la qualité des questions et des échanges particulièrement constructifs dans l'intérêt de la Société, de ses salariés et de ses actionnaires.

Conscient que le capital humain est une ressource essentielle pour Micropole, Miramar a notamment indiqué aux membres du CSE que son projet s'inscrit dans une logique de développement de l'activité de la Société à long terme de manière indépendante en s'appuyant sur les expertises des collaborateurs de Micropole. À ce titre, dans la mesure où le projet de Miramar ne s'appuiera pas sur la recherche de synergies industrielles, il n'aura pas d'incidence sur la politique de gestion des effectifs de Micropole.

Miramar a également rappelé qu'il entend associer davantage les collaborateurs de Micropole au développement et aux résultats de la Société, à travers la mise en place de plans d'attribution gratuite d'actions bénéficiant à un nombre important de salariés. À terme, Miramar envisage que l'actionnariat salarié représente jusqu'à 10% du capital social de Micropole.

### Détention de 4,2% du capital de Micropole par Miramar en sus des engagements d'apports à hauteur de 20,9% du capital

Consécutivement au dépôt de l'Offre, Miramar a acquis sur le marché, et détient à ce jour, 1 217 001 actions Micropole, représentant 4,2% du capital<sup>2</sup> de la Société.

Pour rappel, Nextstage AM, premier actionnaire institutionnel de Micropole avec 15,5% du capital de la Société, et Dorval AM, qui détient 5,4% du capital de la Société, se sont engagés à apporter à l'Offre l'intégralité de leurs participations dans la Société, soit un total de 20,9% du capital de Micropole.

Les engagements d'apport conclus entre ces actionnaires et Miramar sont décrits dans le projet de Note d'information déposé auprès de l'AMF, disponible sur les sites internet de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) et de Miramar ([www.miramar-opa.com](http://www.miramar-opa.com)). Ces engagements d'apport sont révocables en cas d'offre concurrente déposée par un tiers déclarée conforme par l'AMF et à défaut de contre-offre déposée par l'Initiateur.

<sup>1</sup> Lire le communiqué de presse du 25 mars 2024 : [Miramar annonce le dépôt d'un projet d'Offre publique d'achat sur l'intégralité du capital de Micropole](#)

<sup>2</sup> À la connaissance de l'Initiateur, le capital social de la Société était composé au 31 mars 2024 de 29 087 869 actions.



## Prochaines étapes

Miramar a pris connaissance du communiqué de presse publié par la société Micropole le 5 avril 2024 informant (i) de la nomination, sur base volontaire, du cabinet Finexsi en qualité d'expert indépendant en vue de rendre un rapport sur les conditions financières de l'Offre, et (ii) de l'intention de la Société de déposer son projet de Note en réponse auprès de l'AMF le 6 mai 2024.

Ce dépôt est compatible avec le calendrier indicatif de l'Offre, inclus dans le projet de Note d'information déposé par Miramar.

Miramar se tient à la disposition du cabinet Finexsi pour apporter toute précision sur son projet ou ses modalités qui pourrait être utile en vue de la rédaction de son rapport.

Miramar continue de s'inscrire dans une démarche constructive et de dialogue avec l'ensemble des organes représentatifs de Micropole. À ce titre, Miramar est heureux d'avoir pu nouer le contact avec les dirigeants de Micropole, avec lesquels une rencontre est en cours d'organisation afin de leur présenter le projet pour la Société.

Retrouvez toutes les informations relatives à Miramar,  
à ce projet d'Offre publique d'achat et posez vos questions sur :

[www.miramar-opa.com](http://www.miramar-opa.com)

### À propos de Miramar

Miramar Holding SAS (Miramar) est l'initiateur du projet d'Offre publique d'achat portant sur les actions de la société Micropole, cotée sur le marché Euronext Growth® à Paris (ISIN : ISIN FR0000077570 - mnémonique : ALMIC). Société de droit français, Miramar est présidée par Sebastian Lombardo, qui dispose d'une expertise sectorielle forte dans le digital, notamment en tant que Président de la société française Valtech pendant plus de 10 ans.

Plus d'informations : [www.miramar-opa.com](http://www.miramar-opa.com).

## Contacts Miramar

### Investisseurs & actionnaires

Mathieu Omnes - ACTUS  
01 53 67 36 92  
[miramar@actus.fr](mailto:miramar@actus.fr)

### Presse

Serena Boni - ACTUS  
06 19 37 55 31  
[sboni@actus.fr](mailto:sboni@actus.fr)

## Avertissement

Le présent communiqué a été préparé à des fins d'information uniquement. Il ne constitue pas une offre au public. La diffusion de ce communiqué, l'Offre et son acceptation peuvent faire l'objet d'une réglementation spécifique ou de restrictions dans certains pays. L'Offre ne s'adresse pas aux personnes soumises à de telles restrictions, ni directement, ni indirectement, et n'est pas susceptible de faire l'objet d'une quelconque acceptation depuis un pays où l'Offre ferait l'objet de telles restrictions. Le présent communiqué n'est pas destiné à être diffusé dans ces pays. En conséquence, les personnes en possession du présent communiqué sont tenues de renseigner sur les restrictions locales éventuellement applicables et de s'y conformer. Miramar décline toute responsabilité quant à une éventuelle violation par toute personne de ces restrictions.